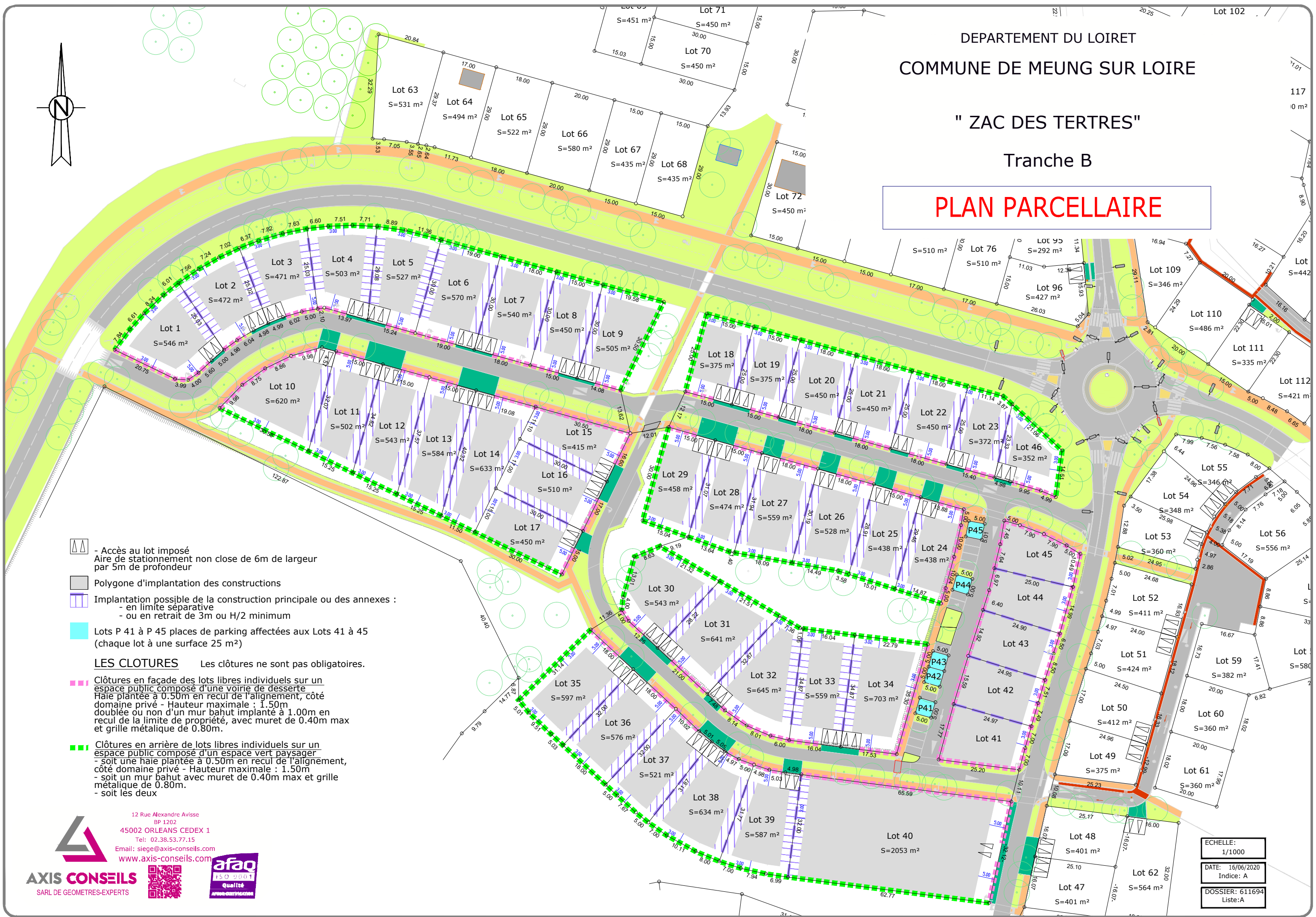
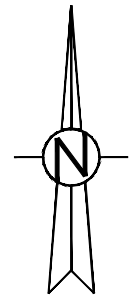


" ZAC DES TERTRES"

Tranche B

PLAN PARCELLAIRE



- Accès au lot imposé  
Aire de stationnement non close de 6m de largeur par 5m de profondeur
- Polygone d'implantation des constructions
- Implantation possible de la construction principale ou des annexes :  
- en limite séparative  
- ou en retrait de 3m ou H/2 minimum

Lots P 41 à P 45 places de parking affectées aux Lots 41 à 45 (chaque lot à une surface 25 m<sup>2</sup>)

**LES CLOTURES** Les clôtures ne sont pas obligatoires.

- Clôtures en façade des lots libres individuels sur un espace public composé d'une voirie de desserte  
Haie plantée à 0.50m en recul de l'alignement, côté domaine privé - Hauteur maximale : 1.50m doublée ou non d'un mur bahut implanté à 1.00m en recul de la limite de propriété, avec muret de 0.40m max et grille métallique de 0.80m.
- Clôtures en arrière de lots libres individuels sur un espace public composé d'un espace vert paysager  
- soit une haie plantée à 0.50m en recul de l'alignement, côté domaine privé - Hauteur maximale : 1.50m  
- soit un mur bahut avec muret de 0.40m max et grille métallique de 0.80m.  
- soit les deux

12 Rue Alexandre Avisse  
BP 1202  
45002 ORLEANS CEDEX 1  
Tel: 02.38.53.77.15  
Email: [siege@axis-conseils.com](mailto:siege@axis-conseils.com)  
[www.axis-conseils.com](http://www.axis-conseils.com)

ECHELLE:	1/1000
DATE:	16/06/2020
Indice:	A
DOSSIER:	611694
Liste:	A